

2013/6119 - Refonte du règlement Intérieur des Instances Locales de l'Habitat et des Attributions (Direction de l'Aménagement Urbain) (BMO du 16/12/2013, p. 2670)

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

M. LEVEQUE Louis, rapporteur : Avis favorable de la Commission car j'ai donné dans mon intervention liminaire, le contenu de la refonte de ce règlement intérieur.

M. LE MAIRE : Madame Panassier, pensez aux baby-boomers qui sont dans la tribune depuis deux heures ! Soyez concise dans votre intervention.

Mme PANASSIER Catherine : Je vais essayer de faire court. Je voudrais dire, au nom du Groupe, combien pour nous cette politique du logement conduite ces dernières années, s'inscrit naturellement dans ce que sera la Métropole. Pour nous la Métropole est une nécessité mais aussi une chance pour gagner en efficacité et réinventer la proximité et cette politique est vraiment une préfiguration de ceci.

On l'a dit, l'objectif est de construire plus sur l'ensemble du territoire, d'éviter les erreurs du passé et garantir une mixité résidentielle. Mais cette politique de construction et de réhabilitation va bien plus loin, elle consiste à réunir des partenaires pour créer des dispositifs afin de s'adapter aux évolutions sociétales, on l'a vu avec l'exemple du vieillissement, on le voit en terme de santé mentale ou sur d'autres thématiques.

L'idée est simple : c'est de travailler ensemble pour développer de bonnes pratiques, mutualiser des modes de faire, progresser dans nos expériences. Mais la politique du logement à Lyon, c'est aussi gérer au mieux les demandes des habitants d'entrer dans un logement social, d'accéder à un logement et c'est le dispositif présenté ce soir, mais c'est aussi la prise en compte des personnes en situation de fragilité après un divorce, une perte d'emploi, un accident, une maladie, une reprise pour vente.

C'est là tout l'enjeu des commissions prioritaires et du travail de terrain entre les travailleurs sociaux des MDR et du CCAS, les associations, les services de l'Etat, les collectivités. C'est toute l'importance du travail de proximité, du travail en réseau si précieux, notamment pour gérer les situations les plus fragiles.

Je le redis, la construction de logement, la mixité résidentielle, la prise en compte des évolutions sociétales, l'attention portée aux ménages en situation difficile, sont autant d'enjeux d'une politique du logement qui, à Lyon, se décline dans une complémentarité opportune des collectivités.

Comment pourrions-nous espérer garder une vie sociale dans les quartiers riches et animés si les familles étaient contraintes, les jeunes ménages notamment, de partir dans le péri urbain ? Comment pourrions-nous aider la personne âgée à trouver un logement mieux adapté dans son quartier, proche de commerces si effectivement, à l'échelle de la Ville ou à l'échelle du Grand Lyon il n'y avait pas de dispositions prises pour faciliter cela avec les bailleurs ? A quoi serviraient les commissions prioritaires si nous ne pouvions pas, par manque de logements, offrir de réelles solutions aux ménages ?

Cette politique juste et solidaire n'est certes pas parfaite, mais elle est déjà exemplaire lorsqu'on la compare avec les politiques menées dans d'autres villes et d'autres métropoles de France. Ces résultats, Monsieur le Maire, nous vous les devons ainsi qu'au Vice Président du Grand Lyon en charge du logement grâce à sa détermination à conduire une politique ambitieuse et opérante. Nous les devons aussi à Louis Lévèque, votre Adjoint, et au nom de notre Groupe je tiens à le féliciter et le remercier pour son écoute et sa disponibilité, pour sa volonté de réunir pour agir, son engagement et sa ténacité. Merci Louis.

Vous l'aurez compris, nous soutenons avec enthousiasme ces dossiers qui nous sont présentés ce soir, mais plus globalement la politique du logement conduite, une politique comme une annonce de la Métropole de demain.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.
(Adopté.)